




ELABORATION DU SRADDET EN CENTRE- VAL DE LOIRE

Comité régional de biodiversité du 6/12/2017

 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est créé par la loi NOTRe

 Document de planification qui fixe des objectifs pour le territoire de la région à moyen et long terme et qui succèdera au SRADDT adopté en 2011

11 domaines obligatoires du SRADDET

D'après la loi, le SRADDET **fixe les objectifs de moyen et long termes** sur le territoire régional sur les **thématiques suivantes** :

Aménagement

- équilibre et égalité des territoires,
- désenclavement des territoires ruraux,
- habitat,
- gestion économe de l'espace,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,

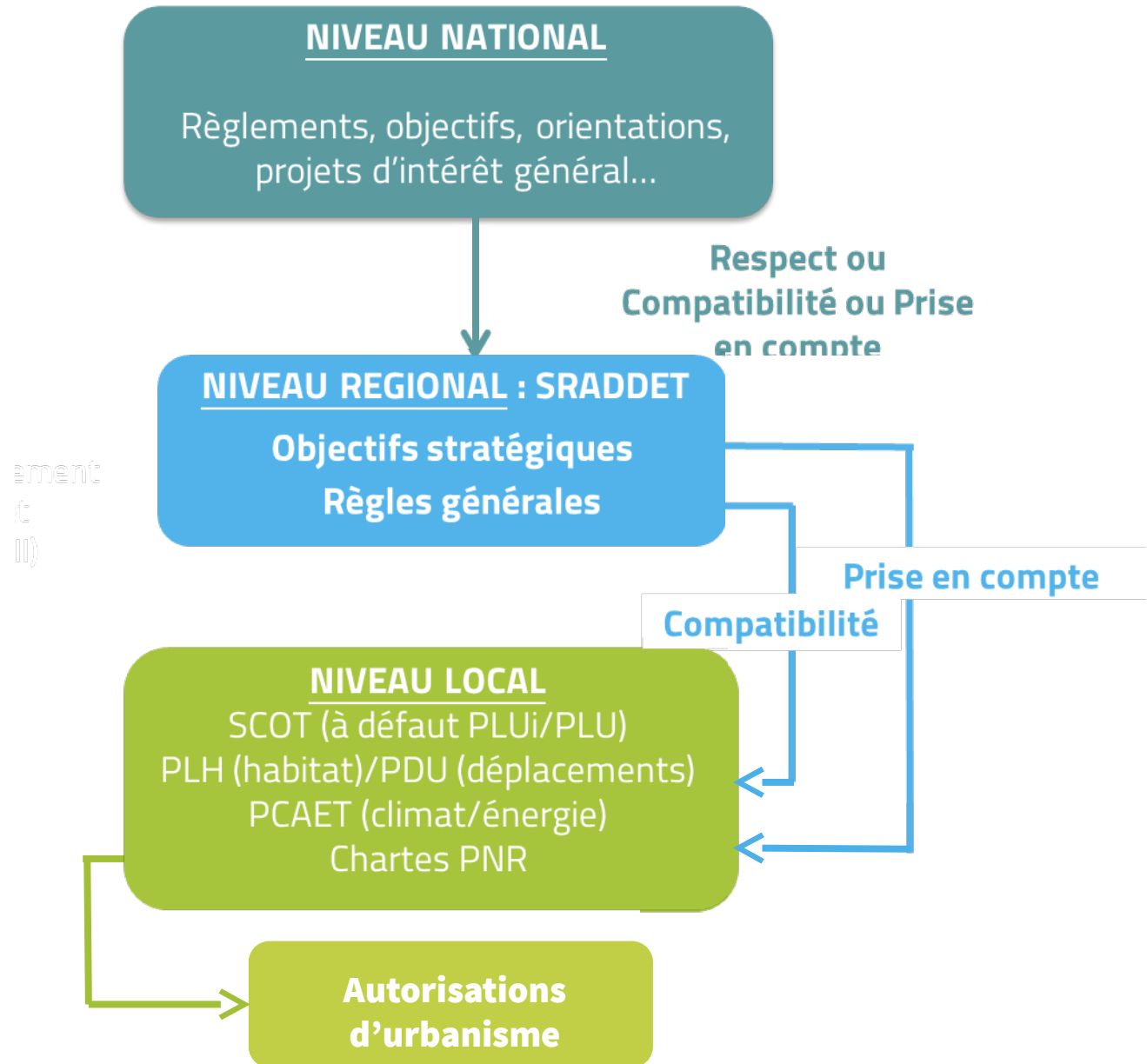
Transport

- intermodalité et développement des transports,
- maîtrise et valorisation de l'énergie,

Environnement

- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets.

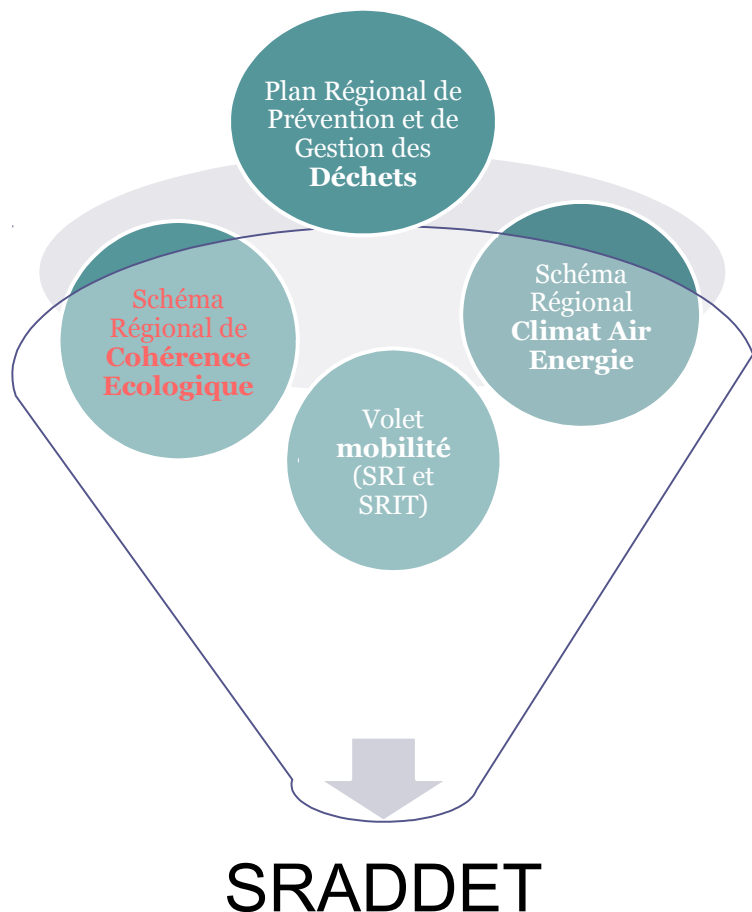
Le SRADDET et les documents d'urbanisme



Interactions SRADDET / autres schémas

Schémas et documents stratégiques intégrés au SRADDET

Schémas et documents stratégiques avec lesquels le SRADDET sera en cohérence et en articulation :



SRDEII - Schéma Régional de Développement Economique Internationalisation et Innovation



SRESRI - Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation



Stratégie régionale Tourisme



CPRDFOP - Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles



Stratégie régionale numérique et **SCORAN**



...

Le SRADDET en Centre-Val de Loire

- Une vision régionale globale et unifiée de l'aménagement du territoire, à 360°
- Une cohérence et une articulation des documents et stratégies de planification régionaux et infrarégionaux
- Une concertation large et multiple pour un schéma partagé

Calendrier prévisionnel d'élaboration

Mars 2017
Lancement du
SRADDET : CTAP
et délibération

Octobre 2017
Débat Conseil
régional / CESER
sur les orientations /
objectifs du schéma

Octobre 2018
Vote du projet
de SRADDET

Juin 2019
Adoption du
SRADDET

Septembre
2019
Mise en
œuvre

Evaluation environnementale



2017

2018

2019



Janvier - Juillet
2017

Démocratie

permanente :

« fabriks » dans les
bassins de vie

Novembre 2017 - Mai 2018

Concertation : Forum de
lancement, Ateliers 360°, cercle
des acteurs, réunions
thématiques institutionnelles et
techniques

(appui sur le CRB pour le volet
biodiversité), site Internet

Décembre 2017 - Février 2018

Appel à propositions sur les
règles générales auprès des
SCOT et EPCI compétents en
matière de PLU

Novembre 2018 -
Avril 2019

Consultation

réglementaire :

avis des SCOT et
EPCI compétents
en matière de
PLU, de la CTAP,
du CESER, du
CGEDD puis
enquête publique

Volet biodiversité

Le SRADDET doit fixer des **objectifs** relatifs à la biodiversité fondés sur l'identification des espaces formant la trame verte et bleue, au regard des enjeux régionaux hiérarchisés et spatialisés de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Ils sont précisés pour chacune des sous-trames

Le SRADDET détermine :

- les **règles** permettant le rétablissement, le maintien ou l'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires aux continuités écologiques, assorties de l'indication des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation.
- des mesures d'accompagnement permettant d'atteindre les objectifs de préservation et remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques.

1. Le SRCE CVDL - historique, structure et information disponible
2. Le SRCE CVDL - principes
3. Le SRCE CVDL - cas particuliers
4. Le SRCE CVDL - plan d'action
5. Le SRCE CVDL - indicateurs
6. La Biodiversité du CVDL - quelques éléments de bilan
7. Approche par indicateurs du SRCE – premiers éléments

SRCE = Schéma Régional de Cohérence Ecologique ;

CVDL = Centre – Val de Loire.

Le SRCE CVDL - historique, structure et information disponible (1)

- Un outil d'aménagement durable du territoire visant à concilier le fonctionnement écologique du territoire avec les activités humaines à l'échelle régionale ;
- Elaboré conjointement Etat-Région en association avec l'ex-comité régional TVB ;
- Dans le prolongement de démarches déjà engagées en région, notamment Réseau Ecologique Régional + TVB locales ;
- Document approuvé par le Conseil régional en décembre 2014 et adopté par arrêté du préfet de région en janvier 2015, disponible ici (documents dont atlas) :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-srce-r686.html>

Et ici (cartographie dynamique et couches d'information géographique) :

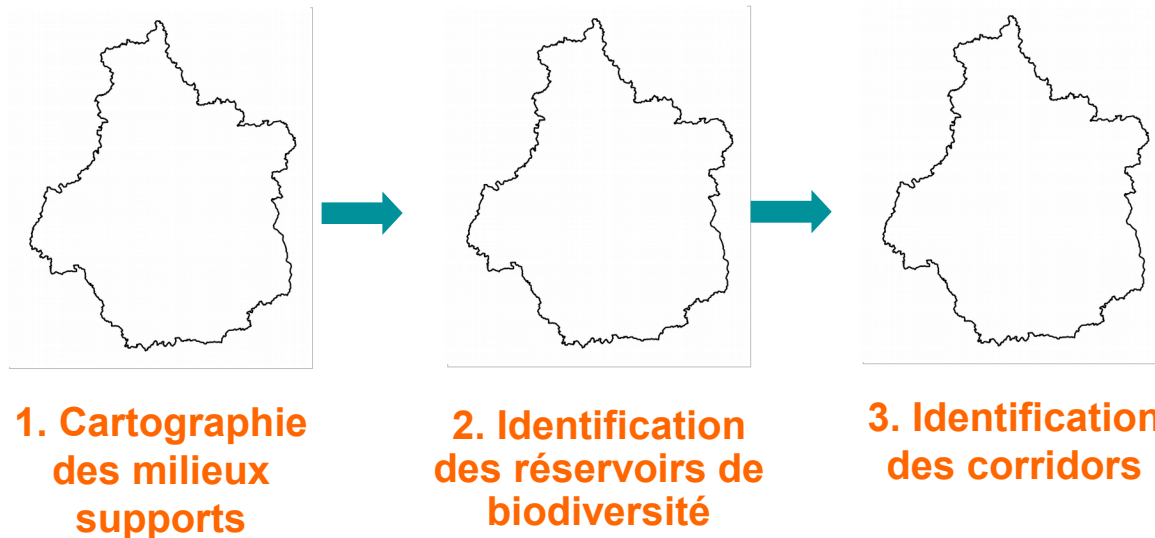
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/Carte_SRCE_Centre.map

Le SRCE CVDL - historique, structure et information disponible (2)

Le SRCE est composé de :

- Un diagnostic des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques ;
- Une présentation des composantes de la TVB régionale (= réservoirs et corridors) ;
- Un plan d'action stratégique incluant des fiches par bassin de vie et un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un atlas au 1 / 100 000^e ;
- Un résumé non technique.

Le SRCE CVDL - principes (1)



Une approche par sous-trames (x10)

- Espaces cultivés ;
- Milieux prairiaux ;
- Pelouses calcicoles ;
- Landes acides ;
- Forêts sur sols acides ; sur sols calcaires ; boisements humides ;

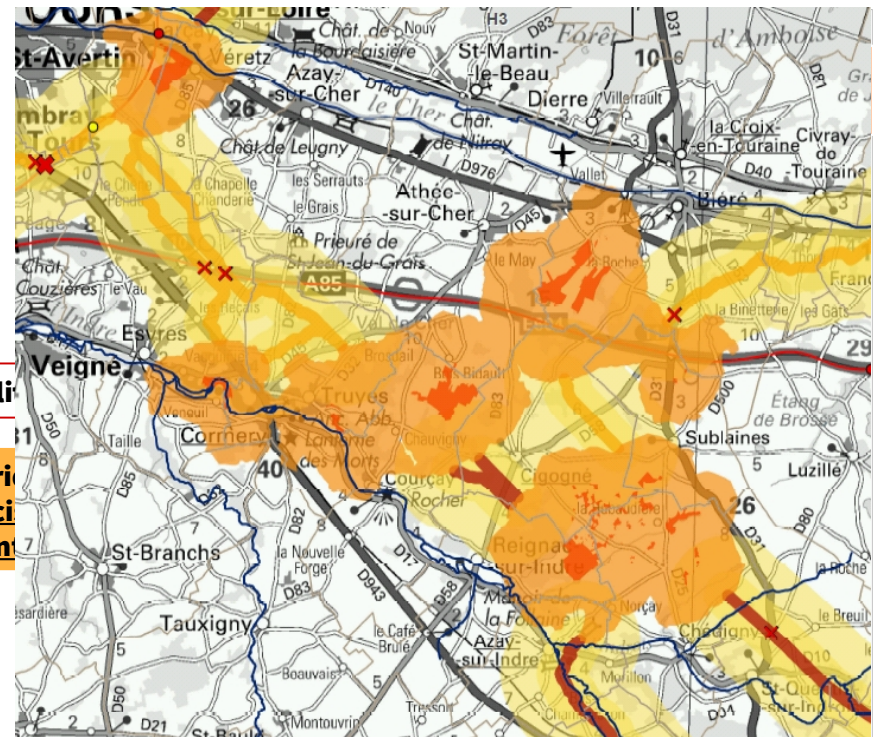
Le SRCE CVDL - principes (2)

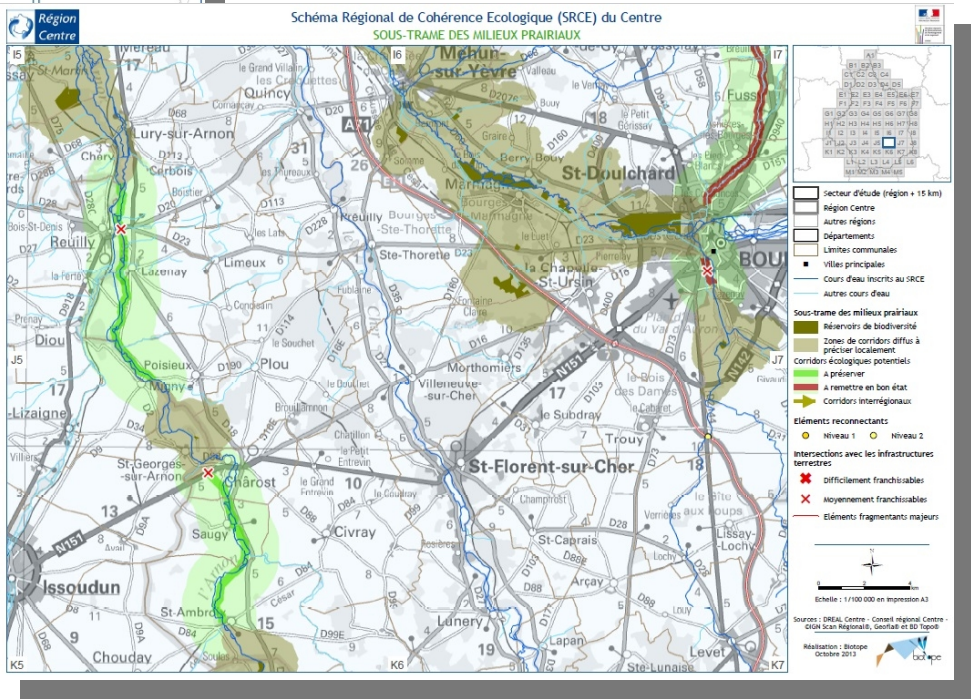
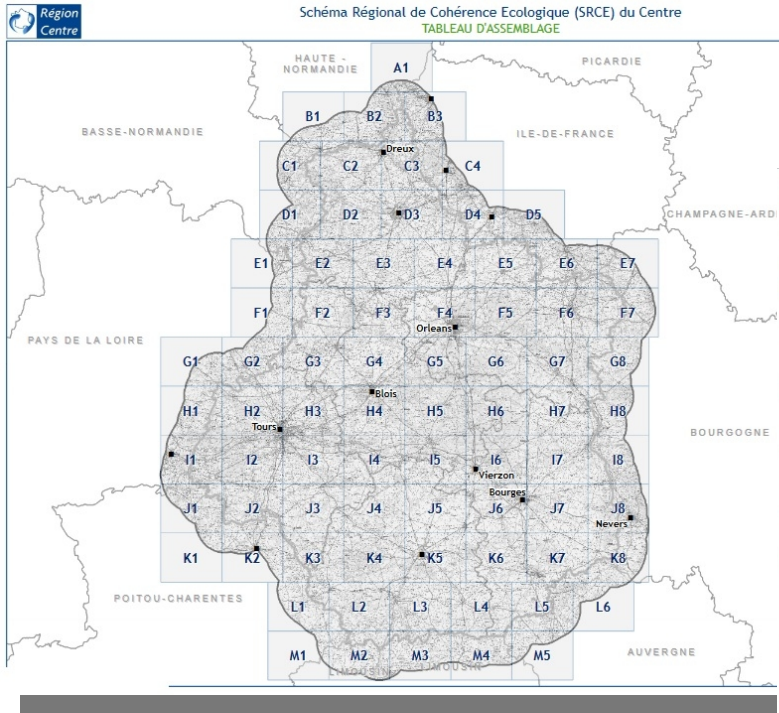
- Une approche par sous-trames ;
- 3 composantes pour chacune des sous-trames (hors cas particuliers).

Zones de confl

Zones de corri
diffus à préci
localemen

Ex. : sous-trame des lisières et pelouses calcicoles. Cartographie au 1/100 000^e.





Ex. : sous-trame des milieux prairiaux.
Plan d'assemblage de l'atlas +
cartographie au 1/100 000^e.

Le SRCE CVDL - plan d'actions (1)

Structure du plan d'actions

- Un tronc commun de niveau régional, complément à l'atlas régional, et des fiches territorialisées par bassins de vie, assorties de cartes ;

Enjeux

- Enjeux spatialisés à l'échelle régionale :
 - *Secteurs de concentration du réseau écologique régional ;*
 - *Enjeux de continuité des cours d'eau ;*
 - *Intersections du réseau écologique avec les principales infrastructures de transports terrestres ;*
- Enjeux transversaux de connaissance ;
- Enjeux transversaux de communication / sensibilisation.

Le SRCE CVDL - plan d'actions (2)

4 orientations stratégiques (OS) déclinées en 14 objectifs

- OS01 : « Préserver la fonctionnalité écologique du territoire » (x5 objectifs) ;
- OS02 : « Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés » (x5) ;
- OS03 : « Développer et structurer une connaissance opérationnelle » (x1) ;
- OS04 : « Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre » (x3).

+ définition de sous-trames prioritaires (x5 = milieux ouverts et bocages) et recommandations générales de gestion conservatoire des milieux ;

+ une approche sectorielle, « SRCE et... » : urbanisme (prise en compte depuis dans les SCOT/PLU), agriculture, forêt, politique de l'eau, infrastructures de transports ;

+ une liste des outils mobilisables existants pour l'atteinte des objectifs (connaissance, planification, protection réglementaire, maîtrise foncière ou d'usage, outils financiers) ;

+ les financements initiaux et complémentaires (financement initial SRADDET 2014)

Chiffres-clefs (2013)

Surface du bassin de vie	213 098 ha
Surface cumulée couverte par les réservoirs de biodiversité	12 125 ha (sans double-compte)
Surface relative couverte par les réservoirs de biodiversité	6%
Linéaire total de corridors écologiques	228 km

NOTE : comme sur l'ensemble du territoire régional, des corridors ou niveau des = zones de corridors diffus à préciser localement = restent à déterminer dans le cadre de la déclinaison du SRCE à des échelles plus locales.

Chiffres-clefs (2013) - sous-trame des cours d'eau

Linéaire total de cours d'eau classés = liste 1 =	490 km
Linéaire total de cours d'eau classés = liste 2 =	313 km
Linéaire total de tronçons complémentaires biologiquement riches	27 km

NOTE : un même cours d'eau peut être classé = liste 1 =, = liste 2 = et/ou retenu en termes de richesse biologique. La nature des informations géographiques ne permet pas de fournir un total cumulé du linéaire de cours d'eau concerné.

Paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité à l'échelle du territoire
Le bassin de vie de Tours présente un paysage écologique dominé par la gâtine, plateau cultivé avec présence régulière de petits bosquets et de quelques vallons encaissés.

Une diversification est apportée à l'ouest
Ce bassin de vie se caractérise par allées
Cher et Indre. On notera la grande impor-
tance du plateau au nord.

Axes de travail concernant les so-
NOTE : les sous-trames dites = prioritaire
d'habitats menacés au sens de la liste ro-

Sous-trame des milieux humides
(dont forêts alluviales)

Schéma régional de cohérence é-
cologique 2014

Bassin de vie de Tours

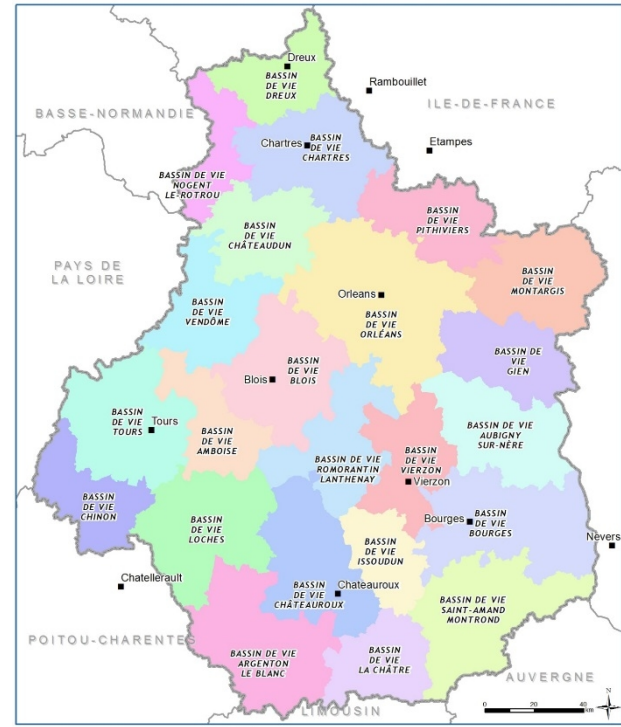
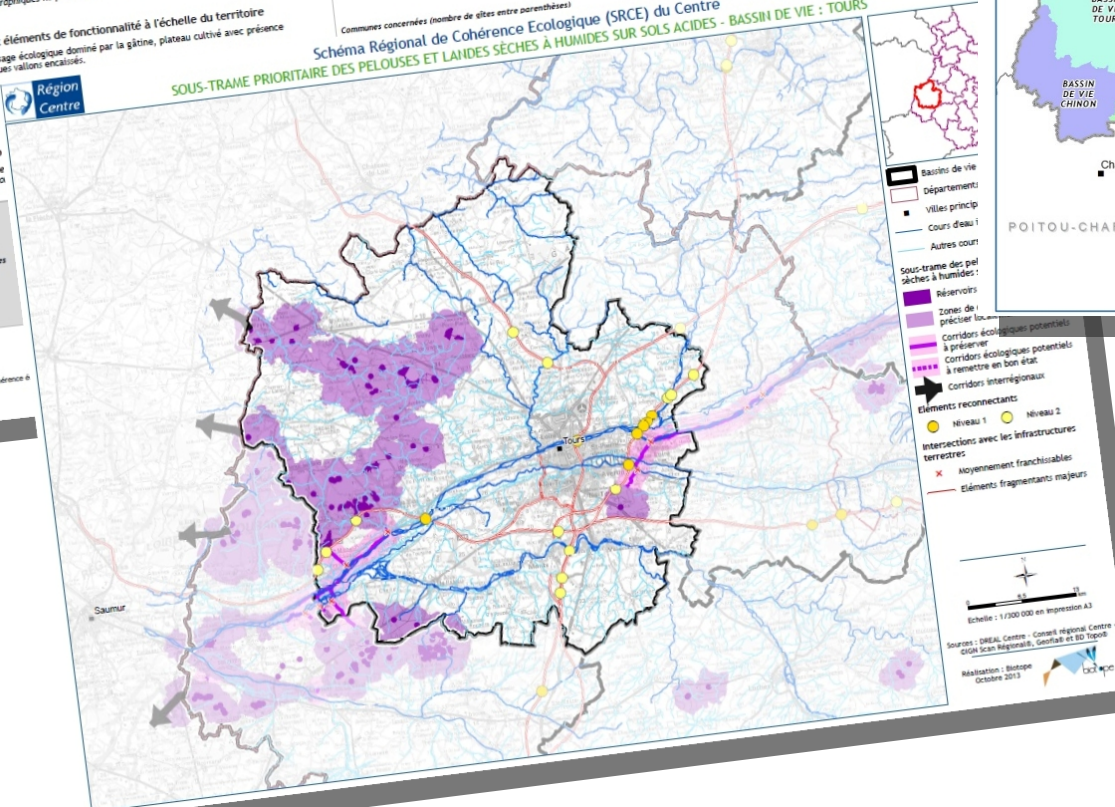
Sous-trame des milieux prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> Encourager ponctuellement le maintien des prairies humides associées aux vallées fluviales : Indre, affluents du Loir au nord, affluents de la Loire vers l'est (Changon, Rouan)
Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des zones humides, landes et prairies humides en mosaïque avec la forêt sur un vaste arc à l'ouest du bassin de vie (généralité de Sarcelles-sur-Lathès) et au sud dans le prolongement des landes de Ruffard
Sous-trame des lisières et pelouses sèches sur sols calcaires	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des pelouses calcaires des cotaux de Loire (et de ses affluents vers gauche) en amont de Tours

Autres enjeux présents

Chauves-souris (chiroptères)
Les déplacements au sein de leur domaine vital sont particulièrement dépendants de la structuration du paysage écologique local (présence de haies et bosquets linéaires, cours d'eau, lisières et canopées forestières... supports de déplacements). La présence de gîtes à chauves-souris sur un territoire implique donc une réflexion sur la structuration et qualité générale de ce paysage écologique. On veillera par ailleurs, lors de la planification d'aménagement, à maintenir un accès fonctionnel entre les gîtes et les territoires de chasse des chiroptères.

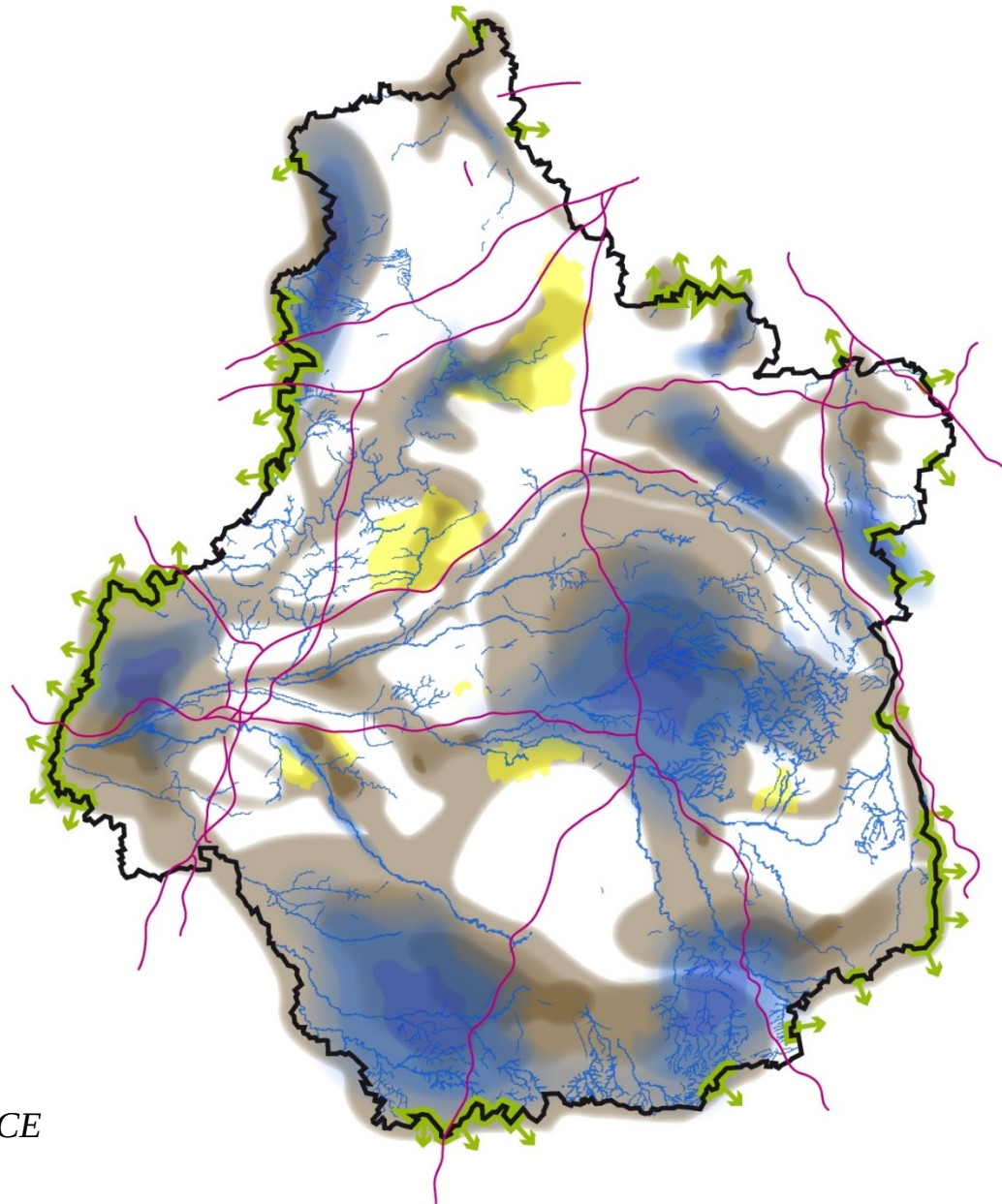
Nombre total de gîtes à chauves-souris d'importance régionale à nationale recensés sur le territoire	8
Communes concernées (nombre de sites entre parenthèses)	CHÂTEAUVALE (1) LES ESSARTS (1) POINTE-DE-RUAN (1)

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Centre SOUS-TRAME PRIORITAIRE DES PELOUSES À HUMIDES SUR SOLS ACIDES - BASSIN DE VIE : TOURS



Bassins de vie régionaux (x23)

Echelle : 1/200 000 en impression A3
Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre
DREAL Centre - DREAL Centre - DREAL Centre
Mise à jour : Octobre 2013



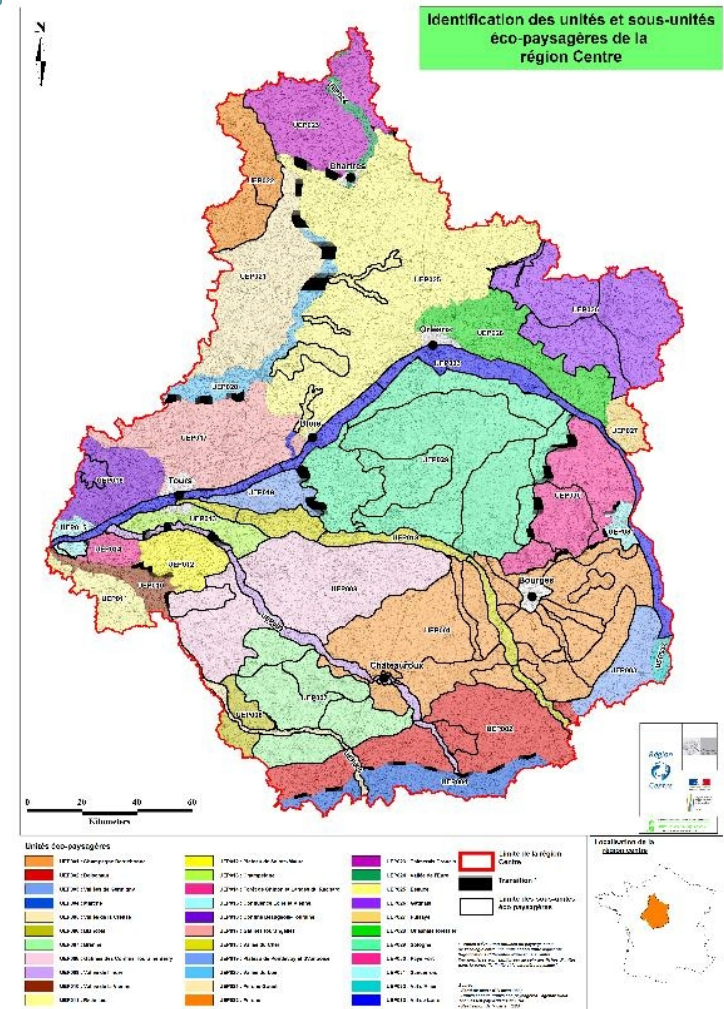
Carte de synthèse du SRCE

Le SRCE CVDL - indicateurs

- SRCE révisable au plus tard tous les 6 ans ;
- Le dispositif de suivi doit permettre l'évaluation de la mise en œuvre du SRCE ;
- 16 indicateurs proposés (base IRSTEA, 2013) répartis en 5 thèmes :
 - Éléments composant la TVB régionale (x1) ;
 - Fragmentation du territoire régional et son évolution (x4) ;
 - Contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence de la trame verte et bleue (x2) ;
 - Mise en œuvre du SRCE au travers du plan d'action (x7) ;
 - Risque de propagation des espèces invasives (x2).

Biodiversité du CVDL - quelques éléments de bilan (1)

- Un territoire diversifié sur le plan de ses paysages écologiques ;
- Une biodiversité toutefois menacée : 30% des habitats naturels, 16% des plantes, 35% des oiseaux nicheurs (liste rouge régionale, 2014) ;
- Une responsabilité nationale voire européenne pour plusieurs espèces.



Biodiversité du CVDL - quelques éléments de bilan (2)

- 20% du territoire régional couvert par des outils de préservation, soit 22% des espaces naturels ou semi-naturels/agricoles ;
- Une politique active de connaissance (inventaire ZNIEFF + ORB) ;
- 16 Plans Nationaux d'Action déclinés ;
- Une Stratégie Régionale Biodiversité (2011) traduite via le SRCE (2015), la réalisation des TVB locales et désormais d'Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC) ;
- **Un projet fédérateur d'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).**

Indicateur SRCE : éléments constitutifs de la TVB (RC) (1) : réservoirs

Sous-trame	Nb. de réservoirs de biodiversité (nb. de polygones)*	Surface cumulée** et % du territoire régional
Milieus boisés	361 (361)	201 923 ha 5,1%
Milieus humides	582 (2 631)	53 569 ha 1,4%
Milieus prairiaux	448 (679)	12 687 ha 0,3%
Pelouses et landes acides	240 (888)	14 103 ha 0,4%
Pelouses et lisières calcaires	314 (611)	13 661 ha 0,3%
Espaces cultivés	7	162 599 ha 4,1%
Bocages	3 + une carte de fonctionnalité du bocage	1 741 ha ≤ 0,1%

* Les réservoirs sont souvent disjoints. ** Certains réservoirs se superposent ; calcul d'un total consolidé en cours.

Indicateur SRCE : éléments constitutifs de la TVB (RC) (2) : corridors

Sous-trame	Nb. de corridors potentiels			Longueur cumulée des corridors potentiels (km)		
	A préserver	A restaurer	Total	A préserver	A restaurer	Total
Milieus boisés	202	13	215	1284	12	1296
Milieus humides	125	35	160	482	122	604
Milieus prairiaux	37	40	77	228	185	413
Pelouses et landes sèches à humides sur sols acides	48	5	53	385	4	389
Pelouses et lisières sèches sur sols calcaires	95	20	115	649	118	767
Espaces cultivés						
Bocages						
	(sans objet)					
Total	507	113	620	3028	441	3469

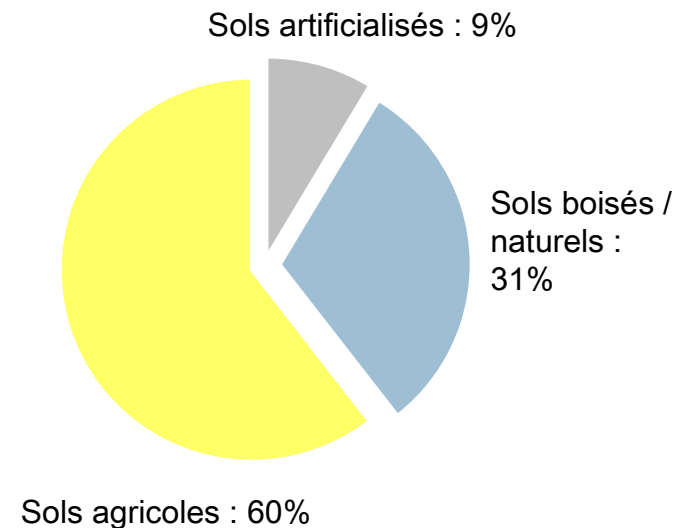
Source : calculs réalisés par la DREAL Centre Val de Loire, 2015. Hors corridors diffus. Calculs surfaciques consolidés à produire sur une base largeur = 3 km.

Indicateur SRCE : part du territoire régional par type d'occupation du sol (OS1)

!! Données et résultats variables selon les sources !!

Enquête TERUTI-LUCAS, résultats 2014 (approbation SRCE) et 2015 (derniers disponibles) très proches.

Catégories	2014
Sols boisés	1 035 784 ha
Zones humides et sous les eaux	72 318 ha
Landes	110 017 ha
Sols nus naturels	1 265 ha
Sols cultivés	2 088 128 ha
Surface toujours en herbe	300 751 ha
Sols bâtis	46 718 ha
Sols revêtus ou stabilisés	172 142 ha
Autre sols artificialisés	122 830 ha
Zones interdites	3 604 ha



Indicateur SRCE : part des milieux naturels détruits de la région par artificialisation (OS2)

- Selon les sources*, taux d'artificialisation estimé entre +0,5% et +1% du territoire régional sur la période 2006-2015, soit 6% de l'augmentation nationale sur la période ;
- Sur la période 2009-2015** : taux d'artificialisation estimé à 6% (également) de l'augmentation nationale sur la période ; augmentation de population estimé à 2% de l'augmentation nationale sur la période.
→ une région « gourmande » ?!

(* DGFIP, 2017 ; TERUTI-LUCAS, 2015 publié 2017 ; Corine Land Cover 2012 publié 2015 ;

** DGFIP, 2017 et INSEE, 2017)

Indicateur SRCE : Taux de réalisation des actions du SRCE en matière de connaissance (ACT1CONN)

Un ex. aisément chiffrable de l'effort des acteurs régionaux : l'inventaire permanent des ZNIEFF à l'échelle régionale

Novembre 2013

Type I : 425 ZNIEFF à intérêt faune / 781

Type II : 60 ZNIEFF à intérêt faune / 80

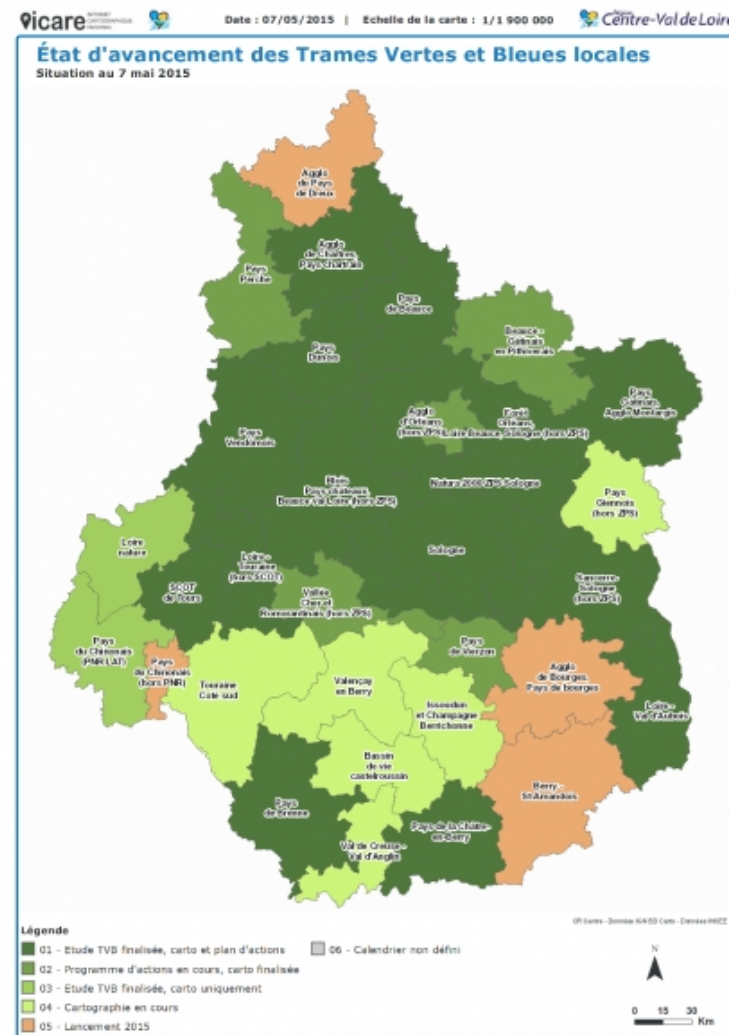
Novembre 2017

Type I : 570 ZNIEFF à intérêt faune / 844

Type II : 68 ZNIEFF à intérêt faune / 84

Indicateur SRCE : Nombre de nouveaux projets de territoire ayant pour objectif la préservation et la remise en bon état de continuités écologiques (ACT4)

Situation mai 2015, à actualiser. La dernière cartographie TVB locale est en cours.





Merci de votre attention